

**Nous refusons que des hommes, des femmes et des enfants subissent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers**



**Le 2ème samedi de chaque mois  
Esplanade de la Paix à Gap**

**de 11h. à 11h30  
Début Samedi 10 octobre 2009**

**Nous appelons toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'associer à cette protestation, non-violente et silencieuse, à nous rejoindre.**

### **Qu'est-ce qu'un cercle de silence ?**

#### **1. L'origine des cercles de silence**

Les cercles de silence sont nés dans les années 80, en Allemagne Il s'agissait d'une pratique non violente face à la violence implicite des fusées Pershing. L'autre précédent célèbre est celui des mères de la Place de mai à Buenos Aires. Cette action fût d'ailleurs relayée en France pendant des années devant l'ambassade d'Argentine.

#### **.2. Aujourd'hui**

Aujourd'hui, les cercles de silence qui se déroulent en France et en Belgique sont nés à l'initiative d'organisations très diverses : les franciscains à Toulouse, qui furent les premiers dans notre pays, des militants du RESF, à Nice et dans d'autres villes, L'ACO (Action catholique ouvrière) à Béziers, des membres de syndicats ou de partis qui comme à Montélimar préfèrent ne pas se définir par leurs appartenances mais simplement par leur humanité et leur conscience... A Paris l'appel est signé " membres de ... ".

Quoiqu'il en soit, tous les cercles de silence appellent unanimement à REFLECHIR. (Une manifestation est souvent bruyante, il s'agit de se faire entendre le plus fort possible et d'exprimer très haut sa colère, son mécontentement, ses revendications.)

#### **3. Particularités des cercles**

Les cercles de silence regroupent des citoyens de tous horizons qui, devant l'enfermement systématique des sans-papiers dans les centres de rétention (CRA), s'élèvent contre ces atteintes à l'humanité des sans papiers et à celle des exécutants d'ordres incompatibles avec leur propre dignité.

Devant la gravité de la situation, les membres des cercles de silence désirent aller au-delà des mots et des cris. Ils expriment la force de leur réprobation et de leur interrogation avec les moyens de la non-violence et particulièrement le silence.

Le silence des forts et des persévérants.

Par le silence ils écoutent leur propre conscience et font appel à la conscience de leurs concitoyens.

Ces cercles de silence ont des aspects différents selon les villes. Toutefois...

- Ils ont tous un même souci de rester collé à la réalité des centres de rétention administrative (CRA) où la dignité est bafouée.
- Ils ont un même objectif : aider nos concitoyens à prendre conscience de la réalité de l'enfermement.
- Ils sont tous habités par la même certitude qu'il existe des solutions alternatives à l'enfermement d'étrangers en situation irrégulière.

**La dignité de chaque personne humaine ne se discute pas, elle se respecte.**

**Leur silence le crie**

**Par notre participation au Cercle de silence, nous dénonçons les traitements INHUMAINS réservés aux migrants qui n'obtiennent ni l'asile ni titre de séjour.**

Nous voulons que la France redevienne un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par des femmes et des hommes venus du monde entier.

Nous dénonçons les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et contraignent des hommes, des femmes, des familles entières à vivre et à travailler dans la clandestinité et la peur, privés de tout projet et de conditions de vie simplement décentes.

Nous refusons cette «chasse» aux étrangers, les interpellations au faciès, l'enfermement d'hommes et de femmes et même d'enfants dans des centres de rétention administrative et leur expulsion, alors que beaucoup sont exposés à de graves dangers dans leurs pays.

Nous affirmons que la diversité économique, culturelle, humaine est une richesse.

Nous n'acceptons pas la transformation de l'Europe en forteresse assiégée coûteuse, inefficace et inhumaine qui va à l'encontre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme:

*article 13 – 1. -Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.*

*article 13 – 2. -Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

Nous demandons le retrait de la Directive Retour, dite Directive de la Honte, votée par l'Union Européenne le 18 juin 2008, qui porte à 18 mois la durée possible de rétention des migrants sans aucun procès.

Nous voulons une politique migratoire respectueuse des Droits de l'Homme et profitable pour tous les peuples. Les atteintes à la dignité de quelques-uns blessent tous les hommes dans leur humanité.

**Une réunion de prise de contact aura lieu le jeudi 8 octobre 2009 à 17h30 à l'Eglise Réformée. Merci de faire passer ce message.**

